

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0004763.2026.001				I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs	
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MADAME CLARISSE HERPIN Adresse Ferme de la Caille 38470 Mallevall-en-Vercors Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies 3 bis, 74940, Annecy-le-Vieux Pays France Code ISO FR		
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 06 février 2026 18:16:01 +01 (CET) Lieu Annecy-le-Vieux (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 06/02/2026 au 31/03/2027		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Bois patures et parcours ligneux	Biologique
	Parcours herbeux (hors estives collectives)	Biologique
	Prairie permanente	Biologique
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Thym, Estragon, Persil, Menthe)	Biologique
	Zone de cueillette de baies sauvages (Framboises, Mures, Fraises des bois)	Biologique
	Zone de cueillette de plantes à parfum aromatiques et médicinales sauvages (Ail des ours, violettes, cynorrhodon, ortie, achillée millefeuille, berce commune, bourrache officinale, capselle bourse à pasteur, consoude officinale, écopode podagraire, lamier rouge, pimprenelle, plantain, renouée bistorte, genévrier, sureau, aubépine, prunelle, reine des prés ou Barbe des chèvres.)	Biologique
	Caprins - Chèvres	Biologique
	Caprins - Autres caprins (Chevrettes)	Biologique
	Caprins - Bouc (518)	Biologique
	Caprins - Lait de chèvre, brut	Biologique
	Bovins lait - Vaches laitières, vivantes (Bigoudène n°1241) - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	Biologique
	Bovins lait - Vaches laitières, vivantes (Ohice n°0061) - sous réserve de vérification de la conduite en bio pendant 3/4 de la vie de l'animal	Biologique
	Autres bovins - Génisses renouvellement (>8 mois) (Malgwen n°1138)	Biologique
	Autres bovins - Génisses renouvellement (>8 mois) (Bellah n°1899)	Biologique
	Autres bovins - Veaux (< 8 mois) (Margot n°4648)	Biologique
	Bovins lait - Lait de vache, brut	Biologique
	Fromages de chèvres: Lactiques Mallevaloise: Noix, Ortie, Cendre, Ail des ours	Biologique
	Fromages de chèvres: Faiselles	Biologique
	Fromages de chèvres: Yaourts	Biologique
	Fromages de chèvres: Bleu de Malleval	Biologique
	Fromages de chèvres: Pâte pressée Tomme de Malleval, Le cirque, La raclette	Biologique
	Fromages de chèvres: Pâte molle croute fleurie, Cendre, Herbes	Biologique
	Fromage de chèvre: Feta de chèvre	Biologique
	Fromage de vache: reblochon - kaoven	Biologique
	Fromage de vache: pâte pressée type fromage à raclette	Biologique
	Gwen	Biologique
	Yaourts de vache	Biologique
	Crèmes dessert vanille, chocolat, caramel, café.	Biologique
	Dessert lactique en gelée au chocolat, vanille, caramel, café	Biologique
	Glace chocolat, vanille, framboise, fraise des bois, caramel	Biologique
	Produits laitiers à base de lait de vache: crème fraîche, beurre.	Biologique
Confitures: cynorrhodon, framboise, mure, mure- sureau, pissenlit, sureau, prunelle, aubépine, reine des prés ou barbe de chèvre, fraise framboise, cassis	Biologique	
Caramel beurre sale	Biologique	
Viande bovine et découpe de viande	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf
II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ